



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 76300

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation de la gynécologie médicale. En effet, compte tenu de l'importance que revêt la gynécologie médicale en matière de traitements hormonaux, de prévention et dépistage précoce de certains cancers et MST, d'éducation, de contraception et questions liées à la sexualité, cette spécialité d'excellence française, bien intégrée dans un travail en réseau avec les généralistes et les obstétriciens, assure une prise en charge plus médicale, plus efficace et personnalisée des femmes. Néanmoins, la profession s'inquiète de la diminution substantielle des moyens donnés au développement de cette spécialité si l'on s'en réfère au nombre insuffisant d'internes nommés chaque année ainsi qu'au très faible nombre de nominations universitaires de ces dernières années. Les conséquences du délaissement de cette spécialité sont importantes et peuvent être graves : les délais pour obtenir un rendez-vous sont extrêmement longs et peuvent atteindre 6 à 8 mois pour certains secteurs. Pourtant, cette spécialité est la seule qui garantisse aux femmes, un suivi personnalisé, notamment en matière de prévention et de dépistage précoce des maladies. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures qu'elle entend promouvoir de façon urgente pour garantir aux femmes la pérennité et la qualité de notre système de gynécologie médicale.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76300

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4176

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)